



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 18 mars 2025

NO 08

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Profil SAGIR - Fin d'année financière**

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, nous vous rappelons de ne pas oublier de faire une capture d'écran de votre profil SAGIR avant la fin du mois. Nous vous recommandons de la réaliser le plus près possible du 31 mars afin d'avoir les données les plus à jour possibles.

Il est TRÈS IMPORTANT de ne pas oublier le délai de 30 jours pour déposer un grief si vous constatez des problématiques dans votre profil SAGIR, une fois celui-ci accessible après le 1<sup>er</sup> avril.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault  
Président provincial